



**COMPTE RENDU  
CONSEIL D'HABITANTS N° 1 - SECTEUR NORD  
26-06-2024 - HOTEL DE VILLE**

**Adjoint de quartier : ROCHEFORT Alfred**

**Elu.e.s référent.e.s : MICHE Jean-Noël, LANDEZ Nathalie, MESSAI Mehdi, KHAN Rabbani**

**Référente cabinet : TUIL Romane**

---

**Ordre du jour :**

- 1. Présentation de la démarche et du fonctionnement des Conseils d'Habitants.**
  - 2. Présentation de la nouvelle charte.**
  - 3. Présentation des commissions et proposition de définir les thématiques de travail.**
  - 4. Echanges avec la salle.**
  - 5. Annonce du prochain RDV et d'une adresse mail pour les Conseils d'Habitants.**
- 

- 1. Présentation de la démarche, des nouveaux référent.e.s et du fonctionnement des Conseils d'Habitants.**

Introduction et Présentation des Enjeux : Alfred ROCHEFORT, adjoint de quartier Secteur Nord a présenté la démarche et les enjeux des Conseils d'Habitants (CH).

Présentation des Référents de Quartier : Alfred ROCHEFORT a ensuite présenté les quatre référents de quartier : Nathalie LANDEZ (délégation cimetièrre et affaires intergénérationnelles), Mehdi MESSAI (délégation droit aux vacances pour tous et référent de l'école Jean Moulin), Rabbani KHAN, Jean-Noël MICHE (élu écologique)

## **2. Présentation de la Charte.**

Alfred ROCHEFORT présente la charte qui a été établie pour encadrer les CH. La charte a pour objectif de préciser le cadre de travail des Conseils d'Habitants pour assurer l'expression de toutes et tous. Tous les membres de ces conseils ainsi que les représentants de la ville de Stains, élus et services, doivent veiller au respect des principes édictés dans la présente charte.

Mehdi MESSAI complète les propos d'Alfred ROCHEFORT : cette charte a été établie à la suite de plusieurs réunions tenues au Bureau Municipal. Son objectif est de



prévenir les situations complexes observées auparavant lors des réunions des CH, en encourageant des échanges respectueux.

Une habitante fait remarquer qu'une charte avait été rédigée par les habitants lors de l'édition précédente, et elle déplore qu'elle n'ait pas été reprise. De plus, elle souligne également que fixer l'âge minimum à 18 ans pour les Conseils d'Habitants est une erreur, car cela exclut les jeunes collégiens et lycéens.

Les élus s'accordent à répondre que c'est une question juridique et de responsabilité. Leur objectif n'est pas d'exclure les jeunes, mais ceux-ci doivent être accompagnés. Ils proposent également de récupérer la charte historique pour faire une lecture comparative. Enfin, si les habitants souhaitent apporter leurs modifications, ils peuvent adresser un mail à l'adresse spécifique des CH.

### **3. Présentation des commissions et proposition de définir les thématiques de travail.**

Organisation et Commissions Thématiques : Le planning des CH a été détaillé, avec la mise en place de trois Conseils d'Habitants à minima par an, accompagnés de commissions entre chaque conseil. Entre chaque CH, 4 commissions thématiques pourront avoir lieu : Cadre de vie, Sécurité, Habitat et urbanisme, Transition écologique. Ces commissions sont présidées par des élu.es référent.es de quartier et sont ouvertes à tous les habitant.es.

Budget et Financement des Projets : Un budget annuel de 5 000 euros est alloué à chaque Conseil d'Habitants. Ce budget permet de financer un projet concret (comme la plantation d'arbres par exemple) proposé par les habitants, avec la sélection d'un projet effectué par un jury.

### **4. Echanges avec la salle**

Nathalie LANDEZ rappelle qu'il existe l'application *BienVU* de Plaine Commune qui permet de signaler les anomalies sur l'espace public.

La propreté : Ordures qui jonchent les rues, notamment dans le chemin latéral, sentiment d'abandon.

Réponse : Pour lutter contre les dépôts sauvages, il est essentiel de prendre les contrevenants en flagrant délit.

La sécurité : Trafic de drogue dans le quartier, pourquoi ne pas mettre de caméras ?

Réponse : Les caméras ne résolvent pas les problèmes de deal. Installer des caméras dans une rue déplace le problème vers une autre rue. L'autorité publique la plus compétente pour intervenir est la police nationale, et cela nécessite un dépôt de plainte. La ville informe le commissaire des problèmes, mais sans dépôt de plainte,



cela reste inefficace. C'est aussi l'objectif de la commission de sécurité. Porter plainte collectivement ou faire une pétition sont des actions qui permettent d'avoir plus de poids. Néanmoins, Mehdi MESSAI souligne que des actions sont menées avec des interventions et des interpellations par la Police dans le secteur. Ces situations ne restent pas sans réponse. Il y a des opérations de police dans le quartier pour remédier à ces problèmes. Cependant, il peut parfois s'écouler 6 mois à un an avant une intervention. Il y a le temps de la justice et celui des habitants.

Nathalie LANDEZ invite les habitants à créer une Amicale des Locataires dans les cités où cela est possible, cela permet de porter des actions collectivement également. Mehdi MESSAI quant à lui invite les habitants de la rue des Marronniers mais aussi du quartier de manière générale à créer un collectif d'habitants pour pallier collectivement aux problématiques spécifiques qui concernent le secteur. La ville peut accompagner la démarche.

Accessibilité au parking de la gare : Mise en place de blocs de pierres qui gênent le passage.

Réponse : Le parking appartient à la SNCF, qui souhaite sécuriser le périmètre en créant une seule entrée et une seule sortie. La ville va se renseigner à ce sujet.

Le Vitavil : Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir une situation en temps réel du passage du bus Vitavil, sachant qu'il y a seulement 2 bus par heure ? Certains habitants ont abandonné ce mode de transport.

Réponse : Le Vitavil appartient à Keolis. Nous avons récemment lancé l'application Instains et il pourrait être utile d'y intégrer, si cela est possible, les horaires de bus Vitavil. La ville peut remonter l'information à Keolis.

**Pour compléter le compte rendu :** Les horaires en temps réel des passages des bus Vitavil sont également disponibles sur l'application *Île-de-France Mobilités*.

La végétalisation des espaces publics : Il est nécessaire de planter des arbres dans la rue Francis Auffray, l'une des rues les plus chaudes du quartier, ainsi que de végétaliser les cours d'école.

Réponse : Ce projet peut être inscrit dans la commission Transition écologique et faire l'objet d'une initiative portée par les habitants, financée par le budget de 5000 euros alloué à un projet par Conseil d'Habitants.

Le souterrain de la SNCF : C'est une horreur, c'est sale et il y a des SDF qui ont besoin d'aide.

Réponse : Concernant les SDF, la ville leur a proposé plusieurs solutions d'hébergement, mais ils ne souhaitent pas être relogés. Nathalie LANDEZ propose de créer un collectif pour aborder les problèmes du souterrain de la SNCF.

## 5. Annonce du prochain RDV et d'une adresse mail pour les CH

Alfred ROCHEFORT a indiqué qu'une adresse mail spécifique aux CH a été mise en



place, à utiliser uniquement pour les thématiques sur lesquelles les CH vont travailler : [conseildhabitants@stains.fr](mailto:conseildhabitants@stains.fr) en précisant le secteur nord dans l'objet du mail. Pour les autres questions, il a conseillé de solliciter des audiences en mairie ou de s'adresser aux services compétents de la ville.

Les élu.e.s référent.e.s invitent largement les habitants à s'inscrire via l'adresse mail aux différentes commissions thématiques.

**La prochaine réunion est prévue pour le 15 octobre.** Avant cette date, les commissions thématiques se tiendront afin de présenter les avancées de leurs travaux lors du Conseil d'Habitants. Si les habitants souhaitent rencontrer des intervenants spécifiques lors des commissions de travail, merci d'envoyer un mail à l'adresse du Conseil d'Habitants.